



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Un Conseil général un peu spécial

La crise sanitaire actuelle nous a imposé le semi-confinement. Cette mesure était nécessaire, mais pas complètement inoffensive. Parmi les institutions qui ont dû être mises en veilleuse figure le fonctionnement de notre système démocratique.

Une séance du Conseil général de Val-de-Travers avait été prévue le 4 mai dernier. Elle a dû être annulée. La suivante était agendée au mois de juin, il s'agissait de la séance dédiée à l'examen des comptes annuels. Le Conseil communal a décidé de la maintenir, d'y proposer l'examen des comptes 2019, mais aussi d'y soumettre les différents objets qui n'ont pas pu être traités en mai et ceux devant l'être désormais. Elle sera convoquée pour le vendredi 19 juin 2020 et aura lieu au Centre sportif régional dans les salles de gymnastique, seul endroit assez vaste pour accueillir les autorités communales en toute sécurité.

Comme la pandémie n'est pas encore derrière nous, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter qu'elle ne reprenne de la vigueur. Plusieurs précautions seront donc nécessaires pour que nos autorités législative et exécutive puissent siéger l'esprit serein. Les mesures barrières désormais connues de tous seront strictement respectées : pas de contact, distance de deux mètres, moyens

de désinfection à disposition, limitation de la passation d'objets d'une personne à l'autre.

Un problème reste néanmoins posé. Il s'agit de la régulation et de l'identification des gens présents dans la salle. Après avoir soigneusement pesé les différentes possibilités, le Conseil communal a dû se résoudre à proposer la seule solution qui garantisse ce volet de la sécurité sanitaire : le huis clos.

Le huis clos consiste à interdire l'accès à la salle à toute personne qui n'a pas été convoquée ou invitée à la séance et doit être justifié par un intérêt prépondérant. Dans le cas présent, le Canton a confirmé que le huis clos était justifié, voire indispensable durant cette crise sanitaire.

Lors de la séance du 19 juin, le public ne pourra donc pas assister aux débats du Conseil général, sous réserve de la décision de celui-ci. Cette décision est en effet suffisamment lourde pour devoir être confirmée en séance par la majorité des membres présents. Pour que les citoyens soient néanmoins informés de manière neutre et objective, le Conseil communal proposera le huis clos partiel, qui autorise la présence des représentants des médias.

Les droits démocratiques sont précieux, préservons-les !



Au Vallon – Maison d'Alphonse-Gustave Loup à Môtiers. Toute sa famille pose, c'est certainement lui contre la barrière, (11/24)

© MRVT



## Echo des autorités

### Noiraigue, victime du déconfinement et du beau temps

Les jeudi et vendredi de l'Ascension 2020 resteront longtemps dans les mémoires des Vallonniers en général et des Nérouais en particulier. En effet, des milliers de visiteurs se sont rendus à Noiraigue pour profiter de ses attractions naturelles, dans des proportions dépassant toutes les prévisions – près de 1'000 véhicules ont par exemple été recensés le jeudi 21 mai dernier au pied de La Clusette.

Ce village a très clairement payé le prix du déconfinement, de la fermeture toujours effective de nombreuses infrastructures de loisirs et d'une météo radieuse, et a ainsi attiré des randonneurs de toute la Suisse. Si le Conseil communal apprécie et favorise le tourisme, il déplore une telle affluence dans une localité qui certes dispose d'infrastructures mais pas aussi importantes pour absorber un flot de voitures absolument exceptionnel. Pour mémoire, deux parkings payants de 200 places au total ont été créés en 2019 et suffisent à la grande majorité des cas.

Si le nombre de promeneurs a dépassé toutes les évaluations, le Conseil communal a toutefois fait le nécessaire pour réduire autant que possible les nuisances et pour cana-

liser les flux grâce à l'implication d'un agent de sécurité publique et de plusieurs auxiliaires de circulation ainsi qu'à la mise à disposition d'un pâturage privé qui a permis de partiellement décharger le centre du village.

Malgré cette foule, il faut mentionner qu'aucun incident ni aucun accident n'a heureusement eu lieu. À contrario, la Commune a distribué de nombreuses amendes notamment pour stationnement hors cases, dépassement de temps en zone bleue et non enclenchement du parcomètre.

Le week-end de Pentecôte s'annonçant beau et chaud, le Conseil communal a décidé d'appliquer le même concept de stationnement qu'à l'Ascension. Si la situation devenait incontrôlable, une fermeture du village de Noiraigue à la circulation routière (hormis pour ses habitants évidemment) pourrait être décidée par les autorités. En revanche, la commune de Val-de-Travers n'a pas les compétences légales pour interdire l'accès à la zone du Creux du Van ou aux gorges de l'Areuse.

Le Conseil communal remercie les Nérouais de leur compréhension et de leur patience !

#### Wellness :

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

L'hébergement et la location des salles sont ouverts.

#### MESURES COVID, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Sur les deux sites, des zones seront interdites, notamment les vestiaires collectifs et l'accès aux casiers.

Des marquages au sol pour canaliser le flux seront indiqués.

La capacité d'accueil a aussi dû être adaptée. De ce fait, le

nombre de personnes admises sur les sites sera limité.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre collaboration.

#### REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS

Les abonnements en cours lors du confinement seront remboursés au prorata de la durée de la fermeture grâce à des cartes cadeaux. Nous vous prions de vous annoncer à la réception du CSR pour recevoir ces cartes.

## EN BREF

### Couvet - Le pont des Halles en travaux

L'office des routes cantonales, dans le cadre de son programme d'entretien et du suivi de ses ouvrages d'art, a constaté que le revêtement du pont des Halles à Couvet présentait une importante dégradation. Celle-ci demande de procéder à son remplacement cette année encore.

Pour la bonne exécution de ces travaux, la fermeture de cet ouvrage à toute circulation sera nécessaire pour une durée d'environ deux semaines.

Le transit des piétons et des cyclistes sera maintenu en tout temps par la passerelle piétonne du même pont, qui n'est pas concernée par cette rénovation.

Pour ce qui est de la gestion des véhicules automobiles circulant de la place des Halles à la rue Saint Gervais et vice versa, une déviation sera mise en place par Boveresse et Môtiers.

Cette déviation sera aussi valable pour les transports publics. Des panneaux d'informations seront installés en temps utile.

Ces travaux seront entrepris dès que la météo le permettra. Les températures extérieures doivent être suffisamment élevées pour effectuer les travaux de manière idéale, ce qui devrait être le cas dès la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

Il est évident que ces travaux tiendront compte des mesures sanitaires en vigueur lors de leur exécution.

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Réouverture des piscines et du Centre sportif

#### PISCINE DES COMBES

La piscine des Combes ouvre le 8 juin prochain :

- Tous les jours de 9 h 30 à 19 h

En cas de mauvais temps, la piscine peut fermer à 13 h 30. Toutefois, les porteurs d'abonnements de la piscine des Combes peuvent aller nager gratuitement à la piscine du CSR.

En cas de beau temps, l'ouverture est prolongée.

#### CENTRE SPORTIF RÉGIONAL

Toutes les installations du Centre sportif régional (CSR), sauf le wellness, ouvrent également le

lundi 8 juin prochain et seront ouvertes tout l'été. Toutefois, afin de répondre aux directives du Conseil fédéral dictées par la crise du coronavirus, les horaires de la piscine du CSR ont dû être réaménagés pour permettre à l'école et au public de pouvoir profiter séparément des installations.

**Piscine** Horaires d'ouverture au public pour la période du 8 juin au 3 juillet 2020 :

- Lundi 8 h – 21 h
- **Mardi-vendredi 12 h – 21 h**
- Samedi et dimanche 9 h – 18 h

**Fitness et mur d'escalade :**

- Lundi-vendredi 8 h – 22 h
- Samedi-dimanche 9 h – 19 h